

Expo.02: Concession pour la navigation

Le 10 octobre 1997, l'Association Expo.01 a sollicité en vue de l'Expo.01 l'octroi d'une concession pour la navigation sur les lacs de Neuchâtel, de Morat et de Bienne ainsi que sur les canaux de la Broye et de la Thielle. Le 28 juillet 1998, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication a octroyé ladite concession, qui a fait l'objet de nombreux recours.

Le 18 décembre 1998, la requérante a présenté au cours de l'échange d'écritures une modification du projet, qui a été qualifiée de nouvelle demande. La procédure de recours a été suspendue et le DETEC a entrepris de reconsidérer la concession.

La nouvelle concession a été octroyée le 1^{er} juin 2001. Elle autorise Expo.02 à assurer, selon un horaire, la liaison entre Yverdon et Neuchâtel au moyen de deux catamarans IRIS 6.2 ainsi que les liaisons entre Neuchâtel et Bienne et entre Neuchâtel et Morat au moyen de quatre catamarans IRIS 3.1. Elle comprend également de nombreuses charges visant à protéger la nature et l'environnement ainsi qu'à garantir la sécurité.

La décision peut être obtenue auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, Palais fédéral Nord, 3003 Berne.

Indication des voies de droit

Toute personne ayant qualité pour faire recours peut recourir contre la concession auprès du Conseil fédéral, 3003 Berne, dans les 30 jours qui suivent la publication dans la Feuille fédérale. Le mémoire de recours, envoyé en deux exemplaires, doit indiquer les conclusions et les motifs.

5 juin 2001

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication

Expo.02: Concession pour la navigation

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	22
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.06.2001
Date	
Data	
Seite	2120-2120
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 426

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.